

Article 1 : Organisateur

Le Raid Dingue de la Sioule est une course nature organisée par Sioule Loisirs.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via les téléphones :

- 04 73 85 52 87
- 07 49 70 05 28

ou par mail : siouleloisirs@orange.fr

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Raid Dingue de la Sioule aura lieu le 1^{er} et 2 octobre 2022 à Sioule Loisirs au Pont de Menat. Il est composé de deux courses : L'individuelle et en équipe.

- La course individuelle 1^{er} octobre sera composé de :
 - 7 KM de course à pied avec 125m de dénivelé positif entre le Pont de Menat et Lisseuil
Départ prévue à 13H00
Arrivée 14H00 estimation des derniers arrivants
 - 8 KM de kayak entre Lisseuil et le Pont de Menat
Départ de 13H30 à 14H30 environ
Arrivée de 14H00 à 16H00
 - La Via Ferrata (voir pièce jointe)
Chaque participant fera l'intégralité de le Via Ferrata (possibilité de sortir à l'échappatoire si souhaité)
- La course en équipe le 2 octobre sera composé de :
 - 7 KM de Run & Bike avec 125m de dénivelé positif entre le Pont de Menat et Lisseuil
(Vélo électrique interdit)
Départ prévue à 13H00
Arrivée 14H00 estimation des derniers arrivants
 - 8 KM de Canoë entre Lisseuil et le Pont de Menat
Départ de 13H30 à 14H30 environ
Arrivée de 14H00 à 16H00
 - La Via Ferrata (voir pièce jointe)

Un participant fera la première partie de Via Ferrata pendant que l'autre remontera le sentier retour.

Le but étant de se rejoindre à l'échappatoire.

Puis à l'échappatoire les participants procéderont à un changement de matériel sous le regard de notre équipe.

(Bertrand SOULIER Carte pro 06303ED0130)

Afin de réaliser la seconde partie de Via Ferrata ainsi que le sentier retour dans sa totalité.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Majeurs

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes majeures :

- Sachant nager au moins 25 m et s'immerger dans l'eau.
- Etant en bonne condition physique.
- Faisant minimum 1,40 m.
- Pesant entre 40 kg et 120 kg.

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire au Raid Dingue de la Sioule aux conditions suivantes :

- Avoir plus de 16 ans révolu le jour de la course.
- Fournir une autorisation parentale en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.
- Être accompagné d'un majeur pendant la course.
- Savoir nager au moins 25 m et s'immerger dans l'eau.
- Être en bonne condition physique.
- Mesurer minimum 1,40 m.
- Peser entre 40 kg et 120 kg.

3-3 : Contrats

Remplir toutes les conditions ainsi que les contrats en pièce jointe remplis par tous les participants.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre site internet :

<https://sioule-loisirs.com/>

NB : 60 places dispo en individuel et 60 binômes en équipe.

4-1 : Tarifs

- Le 1^{er} octobre en individuel : 32 euros par personne
- Le 2 octobre : 42 euros par équipe
- Repas du soir : 18 euros par personne

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite (voir pièce jointes). Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs

déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Un briefing en présence des concurrents se déroulera le matin de l'épreuve, sur le site de départ. Il servira à donner les consignes et à rappeler les points principaux du règlement de l'épreuve. Les points importants du règlement spécifique de l'épreuve seront abordés.

Le personnel de la base ainsi que les bénévoles (tous titulaire du PSC1) seront disposés à différents points stratégiques du parcours afin de garantir la sécurité des participants.

Ils seront reliés par téléphone et talkie-walkie.

Articles 7 : Chronométrage

Il n'y aura aucun chronométrage lors de l'événement. Celui-ci a pour but de faire découvrir les activités ainsi que les gorges de la Sioule. Cela a un but sécuritaire surtout pour la Via Ferrata.

Article 8 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera une sanction du concurrent fautif.

Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (déduit des frais de banque), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.